

GÉRER, C'EST SON MÉTIER : JÉRÔME JOHNSON, RISK MAN

Comme toutes les communes de France, Pantin est confrontée à des risques naturels ou technologiques. C'est pourquoi une nouvelle information communal sur les risques majeurs (Dicrim) va bien préparer les Pantinois si, un jour, un accident d'ampleur se produit. Jérôme Johnson, risk manager de la ville, nous en dit plus.

© Rudy Ouazene

Publié le 13 octobre 2025

Un article de Christophe Dutheil publié dans Canal n°340 octobre 2025

CANAL : QU'EST-CE QU'UN RISK MANAGER ?

Jérôme Johnson : Le *risk manager*, gestionnaire des risques en français, est en charge d'identifier, d'évaluer et de prévenir l'ensemble des risques susceptibles d'impacter un territoire ou une organisation. À Pantin, je me concentre tout particulièrement sur les risques dits « majeurs », c'est-à-dire ceux qui peuvent avoir des conséquences graves sur la population, les biens, l'environnement ou l'activité économique. Mon rôle consiste donc à suivre en permanence les données liées à ces aléas, à anticiper leurs impacts et à mettre en place les dispositifs nécessaires pour y faire face. Cela passe notamment par la rédaction, la mise à jour et la diffusion des documents réglementaires.

À Pantin, on le sait, l'un des principaux risques concerne les mouvements de terrain. Le *risk manager* doit donc avoir un certain nombre de compétences en géologie.

QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ?

J.J. : Il s'agit d'un plan opérationnel, obligatoire dans toutes les communes confrontées à un risque majeur. Le Plan communal de sauvegarde (PCS) de Pantin existe depuis longtemps et nous travaillons sans cesse à son actualisation. Ce document prépare en effet des réponses aux situations de crise, notamment en identifiant tous les moyens matériels et humains sur lesquels la ville pourrait s'appuyer (personnels, camions, bus, hébergements d'urgence...). Le PCS comprend aussi un annuaire de crise où sont listées toutes les personnes à contacter pour chaque action.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES À PANTIN ?

J.J. : Les principaux risques naturels concernent, à Pantin, les mouvements de terrain et les inondations. Les mouvements de terrain sont dus aux anciennes carrières de gypse mal remblayées, à la dissolution de cette pierre en profondeur, ainsi qu'au comportement argileux des sols qui se rétractent ou gonflent selon les saisons. Quant aux inondations, elles ne sont pas causées par des débordements de cours d'eau,

<https://www.pantin.fr/la-ville/en-cé-moment/gerer-cest-son-metier-jerome-johnson-risk-manager-de-la-ville-11524>

mais plutôt par des remontées de nappes phréatiques ou des ruissellements urbains lors de fortes pluies, des phénomènes ponctuels et localisés que la ville surveille attentivement.

COMMENT SE PRÉPARER AU MIEUX ?

J.J.: Nous venons de publier une nouvelle version du [Document d'information communal sur les risques majeurs \(Dicrim\)](#). Ce document s'adresse à tous les habitants. Il est très synthétique, explique tous les risques connus à Pantin et détaille les bons réflexes à avoir, par exemple en cas de glissement de terrain, d'inondation ou de tempête. Il est vivement conseillé de le lire et d'en conserver, chez soi, une copie papier ou numérique !

Pour en savoir plus : procurez-vous sans plus attendre le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim), disponible dans tous les équipements municipaux ou téléchargez-le sur pratique.pantin.fr

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.